

Compte rendu sommaire Séance publique du Conseil Municipal 8 Juin 2016

L'an deux mil seize, le 8 juin à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Eric LACOUME, Maire

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 9

Nombre d'absents : 1

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 03 juin 2016.

Liste des présents:

Ludovic BARTHE; Emmanuel BOURREZ; Barbara COLIN; Eric LACOUME; Robert SEVERIN; Annie DREILLARD; Francis RICHARD ; Frédéric PICQ ; Sylvie VOINESON

Liste des absents :

Nadège GABAS

Secrétaire de séance: Barbara COLIN

1 .Validation du Compte Rendu du 2 mai 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mai 2016,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mai 2016.

2 . Loyer logement social : Annulation arriéré loyer

Le Maire explique que le montant mensuel du loyer social occupé par Mme BORREDON Isabelle n'a pas été augmenté depuis au moins 2012. Il est de 436.55 euros par mois et devrait être de 482.53 euros par mois. Il y aurait à ce jour un arriéré d'environ 2500 euros.

Le Maire propose que l'on annule cet arriéré et que l'on fixe un nouveau tarif locatif à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'annulation de l'arriéré expliqué ci-dessus.

3 . Loyer logement social : Actualisation loyer juillet 2016

Pour tenir compte de l'augmentation annuelle, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un nouveau tarif locatif du logement social à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le montant proposé est le suivant : 480 euros par mois.

Celui-ci sera réévalué chaque 1^{er} juillet de l'année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Il est dit que les élus organiseront une rencontre avec Mme BORREDON Isabelle afin de lui expliquer ces décisions.

4 . Clôture et création du poste d'agent technique 2^{ème} classe.

Afin d'entériner la décision prise en Conseil Municipal du 11/04/2016 concernant le passage Mlle LOPEZ Séverine d'une quotité horaire de 18/35^{ème} à 22,35/35^{ème}, le Maire propose de prendre 2 décisions :

- Clôturer le poste d'agent technique de 2^{ème} classe en 18/35^{ème}
- Créer un nouveau poste d'agent technique de 2^{ème} classe en 22.35/35^{ème}

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les deux propositions ci-dessus.

5 . Modification de la délégation budgétaire au Maire

Le Maire donne la parole à Ludovic Barthe, premier adjoint de la commune. Ce dernier propose de modifier la délégation au Maire (chap.20) et propose que toutes demandes d'investissements supérieures à Mille Euros HT soient validées en Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil Municipal accepte à la majorité (8 voix POUR et 1 voix CONTRE : Le Maire) la proposition de Monsieur Ludovic Barthe.

La délégation au Maire est modifiée comme suit pour la durée du présent mandat :

- 1 à 19 : pas de modification
- **20 : réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant autorisé par le Conseil Municipal.**

Toutes demandes d'investissement d'un montant supérieur à Mille Euros HT (1 000.00€ HT) doit faire l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal.

- 21 à 22 : Pas de modification

6 . Requête Mme DUMAS – travaux route VC6 Peyrefus :

Après discussions concernant le courrier de Mme DUMAS, les élus expliquent que des travaux de réfection de la VC6 de Peyrefus font partie de l'échéancier de remise en état de toutes nos voies communales. Afin de respecter nos objectifs budgétaires, nous ne réalisons que quelques routes par an.

Concernant le problème d'évacuation des eaux usées d'une parcelle privée, nous avons relancé le service du Syndicat des Eaux d'Arveyres afin d'effectuer un contrôle de l'installation.

Un courrier sera adressé prochainement à Mme DUMAS.

7. Requête Mme LASSINCE – Accès chemin communal

Après discussion concernant le courrier de Mme LASSINCE, les élus expliquent qu'ils iront voir l'état du chemin communal attenant à sa parcelle et qu'ils feront, si nécessaire, des travaux d'entretien afin qu'ils puissent accéder à leur domicile sans difficultés.

8. Questions diverses

Abribus : Barbara Colin explique les démarches engagées afin de prévoir l'implantation de 2 abribus sur Daignac : 1 au BOURG et 1 à CURTON.

Des courriers vont être adressés au Conseil Départemental dans ce sens.

L'abribus du BOURG se trouvera à côté de l'ancienne cabine téléphonique.

Concernant l'abribus de CURTON, l'endroit exact n'est pas encore défini.

Local jeune : l'idée est de transformer la salle des associations en un local jeune et de déplacer le drive sous le porche en bois attenant.

Pour cela, il faudra faire des travaux afin de fermer ce préau à l'aide d'une baie vitrée.

Des devis vont être réalisés pour estimer le coût de ces travaux.

A ce jour, nous n'avons qu'un seul devis.

Route de CURTON : Des devis ont été fait pour arranger la route de CURTON. Les élus souhaitent réfléchir encore avant de prendre une décision.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à DAIGNAC, le 8 juin 2016

Séance levée à 20h00

Le Maire,

Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,